

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 11 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en session ordinaire, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 20 septembre 2021

Secrétaire de séance : Hervé PRONONCE

Conseillers en exercice : 29

présents : 19

représentés et votants : 25

Membres titulaires présents :

- en présentiel : Tony BERNARD (avec le pouvoir de François RAGE), Martine BONY, Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Josiane HUGUET), Dominique BRIAT, Pascale BRUN (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Sébastien GOUTTEBEL, Rodolphe JONVAUX, Sylviane KHEMISTI, Christine MANDON, Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Sandrine ROUSSEL) et Christophe SERRE,

- en visioconférence : Florence LEBLOND, Serge MAFFRE et Yannick VIGIGNOL,

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Isabelle GAUTHIER, Josiane HUGUET, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, François RAGE, Cédric ROUGHEOL et Sandrine ROUSSEL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Assistant à la réunion : Mélanie MAILLOT, directrice générale des services ainsi que Carine BLETTERY et Chrystelle MELIS, assistantes de direction. Jean-Patrick SERRES, directeur général adjoint du pôle développement et management des ressources humaines au sein du Département du Puy-de-Dôme, ainsi que Benoit MATHIEU, Payeur départemental, sont également présents.

Après avoir souhaité la bienvenue tant à ses collègues en présentiel qu'à ceux qui participent à cette réunion à distance, Tony BERNARD évoque la mobilité professionnelle de Mélanie MAILLOT et présente Jean-Patrick SERRES, son successeur. A cet égard, il la remercie et salue son engagement, ses qualités humaines, son écoute et son sens du service public.

Puis, avant de céder la parole à Jean-Patrick SERRES, Tony BERNARD remercie les membres du bureau ainsi que Carine BLETTERY et Chrystelle MELIS pour la préparation de cette séance.

Jean-Patrick SERRES évoque son parcours professionnel au sein de plusieurs collectivités, mais également dans la Fonction Publique d'Etat.

Il ajoute espérer se montrer digne de ses futures fonctions au sein du Centre de Gestion, le Président et les Vice-présidents lui ayant fait honneur de le recruter.

Tony BERNARD précise que Jean-Patrick SERRES prendra ses fonctions le 2 novembre 2021 et qu'il s'est engagé à rester jusqu'à la fin de la mandature du Conseil d'administration. Puis, il remercie le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme d'avoir accepté de réduire le délai de préavis de Jean-Patrick SERRES à deux mois.

Par ailleurs, en l'absence excusée de François RAGE, en charge habituellement du secrétariat de séance, Tony BERNARD fait un appel à candidatures. Désigné par ses collègues, Hervé PRONONCE accepte d'endosser ce rôle.

Compte-rendu de la réunion du 22 juin 2021 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2021-26 : ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD évoque le plan de charge important du service des archives dont le délai actuel d'intervention, auprès des collectivités qui en font la demande, est de l'ordre de deux ans d'attente. Dans ce cadre et afin de réduire cette échéance, il convient de recruter un quatrième agent au sein de ce service.

A la question de Dominique BRIAT, qui souhaite savoir si ce recrutement concerne un agent de catégorie A ou B, Tony BERNARD indique qu'il s'agit d'un recrutement de catégorie C, étant précisé que l'archiviste qui supervise ce service est une cadre relevant de la catégorie A.

B

Puis, Tony BERNARD fait part de la nécessité de créer un poste d'administrateur général lié à l'arrivée du nouveau directeur général des services et des recrutements relatifs au pôle santé au travail avec un psychologue et un technicien.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- la création d'un poste de psychologue de classe normale à temps complet,
- la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- la création d'un poste d'administrateur général à temps complet.

Délibération n° 2021-27 : ressources humaines / modifications relatives à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenants compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : (rapporteur : Tony BERNARD)

Après avoir rappelé les modalités du RIFSEEP, Tony BERNARD indique qu'il convient de prévoir de nouvelles dispositions en faveur des agents dont le recrutement est en cours au sein du Centre de Gestion afin de maintenir le même niveau de rémunération jusqu'alors perçu.

Par ailleurs, afin d'encourager l'engagement professionnel des agents du Centre de Gestion, Tony BERNARD indique qu'il est nécessaire de revoir à la hausse les montants maximums annuels de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de certains grades (attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, techniciens et adjoints techniques).

Il est précisé que le Comité technique a émis un avis favorable dans sa séance du 14 septembre 2021 quant à l'instauration de ces nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- les nouvelles modalités de versement de l'IFSE à compter du 1^{er} octobre 2021.

Délibération n° 2021-28 : service remplacement / formation secrétaires de mairie : convention tripartite Pôle emploi - CNFPT - CDG : (rapporteur : Tony BERNARD)

Dans le cadre du service remplacement, Tony BERNARD rappelle que le Centre de Gestion propose une mission facultative permettant de mettre à disposition des collectivités et établissements publics adhérents des personnes afin de remplacer des agents momentanément indisponibles ou dans le cadre d'un surcroît temporaire de travail ou de l'exercice d'une mission particulière.

Afin de disposer d'un vivier de remplaçants immédiatement opérationnels sur les fonctions exercées par les secrétaires de mairie pour lesquelles les demandes des collectivités sont les plus fréquentes, le Centre de Gestion organise, en collaboration avec le CNFPT et Pôle emploi, depuis 2007 des formations spécifiques permettant à une quinzaine de personnes formées d'acquérir les compétences et connaissances de base (état civil, urbanisme, finances locales, gestion des ressources humaines, paies...).

Tony BERNARD fait part de la nécessité de reconduire cette opération, qui pourrait débuter en novembre 2021, afin de reconstituer le panel de candidats du service remplacement, les personnes issues de la formation précédente étant actuellement en poste.

Dans ce cadre, Tony BERNARD invite ses collègues à promouvoir ce dispositif et à faire connaître les personnes de leur entourage ayant vocation à s'inscrire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la mise en place en novembre 2021 d'une nouvelle session de formation de secrétaires de mairie remplaçants ;
- approuve les termes de la convention de coopération à intervenir entre le Centre de Gestion, Pôle Emploi et la délégation d'Auvergne du CNFPT ;
- autorise le Président à signer ladite convention.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 2021-29 : mise en place de la mission facultative d'assistance au recrutement par voie de détachement dérogatoire des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : (rapporteur : Nadine BOUTONNET)

Nadine BOUTONNET rappelle les dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 afférent qui prévoient, jusqu'au 31 décembre 2025, les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Ce décret prévoit, notamment, dans son article 22, que cette procédure dérogatoire peut être confiée par les collectivités et établissements publics au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale duquel ils dépendent, sous la forme d'une mission facultative.

A ce titre, Nadine BOUTONNET indique que cette nouvelle mission facultative sera assurée par le service emploi et, notamment, s'adressera à toutes les collectivités territoriales et établissements publics du Puy-de-Dôme, affiliés ou non au Centre de Gestion. Celui-ci mettra à disposition des employeurs publics territoriaux un agent intervenant en qualité de membre de la commission de sélection prévue par le décret susmentionné et disposant de compétences en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Après avoir rappelé, conformément aux dispositions applicables, le champ d'interventions du Centre de Gestion relatif à cette mission, Nadine BOUTONNET précise que l'étude de l'éligibilité des candidats internes au dispositif est laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale de détachement. Le Centre de Gestion apportera, le cas échéant, son appui sur l'éligibilité des candidats externes, étant précisé qu'un justificatif de cette éligibilité sera explicitement demandée dans l'offre d'emploi correspondante.

Dans ce cadre, compte-tenu de la durée de travail estimée correspondant à la procédure présentée précédemment ainsi qu'au coût horaire de l'agent du Centre de Gestion assurant l'exercice de cette mission, le coût de cette dernière pourrait être fixé à hauteur de 525 € par procédure pour un agent.

Tony BERNARD invite ses collègues à faire connaître cette nouvelle prestation autour d'eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la mise en œuvre de cette mission et les termes de la convention,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2021-30 : finances / budget primitif : décision modificative n° 1 : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Tout d'abord, Hervé PRONONCE s'associe aux propos de Tony BERNARD concernant le départ du Centre de Gestion de Mélanie MAILLOT, pour laquelle il indique avoir beaucoup apprécié sa rigueur, sa façon d'aborder les choses avec sérénité ainsi que ses qualités humaines.

Puis, Hervé PRONONCE indique qu'au vu du bilan intermédiaire de l'exécution budgétaire, il convient de procéder à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2021, comme suit :

- dans le cadre des élections professionnelles de 2018, un contentieux sur la forme des prestations prévues et réalisées par une filiale de la Poste en matière d'affranchissement, avait suspendu le règlement de la facture. Les éléments présentés ayant été éclaircis, il convient de régler la demande de paiement à hauteur de 11 988,55 euros. Il est proposé d'abonder l'article 6261 « dépenses d'affranchissement » pour un montant de 12 000 euros.
- en matière de communication sur les missions de la collectivité, il a été décidé de souscrire aux Cahiers d'Administration qui publie à moyenne échelle des regards sur certaines collectivités ciblées. Cette dépense, non prévue, doit être ajoutée sur l'article 6236 « catalogues et imprimés » pour 6 700 euros.

B

- le budget alloué à la mission relative à l'Intérim nécessite une correction majeure qui s'explique par la reconduction pour l'année 2021 de l'opération des manuels scolaires organisée par la région Auvergne-Rhône-Alpes, le versement de la prime de précarité désormais versée aux personnels non titulaires remplissant les conditions et l'évolution, liée à la crise sanitaire de la Covid-19, des besoins des collectivités en matière d'intérim sur l'exercice 2021 puisque sur le premier semestre, il est constaté une augmentation de 32,5 % de postes intérim par rapport aux besoins 2020.

Aussi, il convient de réajuster le chapitre 012 dévolu aux dépenses de personnel et plus particulièrement sur l'article 64131, qui concerne les dépenses réalisées pour les missions temporaires, pour un montant de 1 300 000 euros. Cette dépense s'équilibre avec les recettes générées de cette mission, qui se voient aussi augmentées du même montant.

- approuvée par délibération du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2017 et dans le cadre de l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui est versée mensuellement aux agents de la collectivité a fait l'objet d'un réexamen. Le montant total de cette part principale composant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) s'élève à 20 000 € (15 000 € pour le personnel titulaire et 5 000€ pour le personnel non titulaire). Pour permettre le versement de ces indemnités réévaluées, un virement de crédits au sein du chapitre 012, dédié aux dépenses de personnels, est nécessaire.

- afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité des agents des collectivités adhérentes, le Centre de Gestion a fait l'acquisition de matériels nécessaires à la campagne de vaccination contre la Covid-19. Ces dépenses n'ayant pas été prévues au budget primitif 2021 en section d'investissement, il est proposé d'abonder les crédits inscrits à l'article 2154 « Matériel médical » à hauteur de 3 000 euros.

- au niveau de l'équipement durable, il est envisagé une extension des locaux afin d'accueillir et d'assurer dans les meilleures conditions possibles les agents dévolus aux différentes missions de la collectivité. A cette fin, une étude de faisabilité pour envisager une extension en hauteur doit être réalisée. Il est donc nécessaire d'abonder l'article 203 « Frais d'études, de recherche et de développement » pour un montant de 3 000 euros.

En contrepartie de ces différentes augmentations de crédits, il est proposé d'inscrire la recette du fonds de compensation de la TVA 2021 sur les dépenses de l'exercice 2019 attribuée le 24 juin dernier pour 21 697 euros et de basculer une partie de cette recette d'investissement vers la section de fonctionnement afin de couvrir les nouvelles dépenses de cette section.

Après avoir relevé que les prévisions budgétaires avaient été correctes et que cette première décision modificative est réalisée dans les délais, Tony BERNARD souligne la rigueur dans laquelle travaillent les services du Centre de Gestion. Il remercie également Hervé PRONONCE pour le travail réalisé dans une totale transparence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- la décision modificative n° 1 au budget primitif 2021.

Délibération n° 2021-31 : concours / protocole sanitaire relatif à l'organisation des épreuves orales d'admission du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe - session 2021 : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle qu'à chaque concours ou examen professionnel organisé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, un protocole, lié au contexte sanitaire national actuel, est adopté par souci de sécurité juridique afin d'être couvert en tant que maître d'ouvrage et d'affirmer ainsi une plus forte légitimité.

Tony BERNARD indique qu'aujourd'hui, il s'agit d'un protocole sanitaire qui concerne l'organisation des épreuves orales d'admission du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, session 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- le protocole sanitaire relatif à l'organisation des épreuves orales d'admission du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe - session 2021.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMpte-rendu du conseil d'administration du 28 septembre 2021

Information n° I-2021-04 : (rapporteur : Tony BERNARD)

- Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :

En application de la délibération n° 2020-49 du 12 novembre 2020 relative aux délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président, Tony BERNARD présente le détail des emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'intérim et au remplacement.

Après avoir souligné que les services d'intérim et de remplacement reflètent l'utilité du Centre de Gestion par la mise à disposition d'agents au bénéfice des collectivités et établissements publics, Tony BERNARD indique que pour le service intérim, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 378 postes, contre 39 en A et 49 en B. La catégorie C et la filière technique sont les plus représentées avec respectivement 81,12 % et 56,01 %.

Quant au service remplacement, Tony BERNARD fait part de 27 créations de postes ayant trait aux filières administrative et médico-sociale.

Puis, il indique la création de 5 postes de catégorie C en interne.

Informations diverses :

- Calendrier institutionnel des réunions du Centre de Gestion de 2022 :

Tony BERNARD évoque le calendrier institutionnel des réunions du Centre de Gestion de 2022, qui a fait l'objet d'un courriel aux membres du Conseil d'administration le 14 septembre 2021, sur lequel figurent les dates prévisionnelles des bureaux, des Conseils d'administration, des Comités techniques, des Commissions Administratives Paritaires, des Comités médicaux et des Commissions de réforme.

Puis, après avoir indiqué que ce document sera prochainement envoyé à Dominique BRIAT et Sylviane KHEMISTI, conseillères départementales nouvellement désignées par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour siéger au sein du Conseil d'administration (en remplacement de Nathalie CARDONA et Michel SAUVADE), Tony BERNARD remercie les services pour cette organisation.

- Prochain Conseil d'administration :

Tony BERNARD indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à 11 h 00, en présentiel et à distanciel.

Puis, Tony BERNARD remercie les services du Centre de Gestion pour la préparation de cette réunion sous l'autorité de Mélanie MAILLOT ainsi que ses collègues.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11 h 50.

Table des délibérations et informations :

N° de la délibération	Objet
2021-26	Ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs
2021-27	Ressources humaines / modifications relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP
2021-28	Service remplacement / formation secrétaires de mairie : convention tripartite Pôle emploi - CNFPT - CDG
2021-29	Mise en place de la mission facultative d'assistance au recrutement par voie de détachement dérogatoire des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
2021-30	Finances / budget primitif : décision modificative n° 1
2021-31	Concours / protocole sanitaire relatif à l'organisation des épreuves orales d'admission du concours d'ATSEM principal de 2 ^e cl - session 2021
I-2021-04	Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration

B